

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 7 novembre 2017**CP2017\_11\_20  
id. 3618

*L'an deux mille dix sept, le sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme JALAISE (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**S.A. HLM DES CHALETS  
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR  
L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS  
LIEU DIT TUQUET - ROUTE DU TOUR DE RONDE  
COMMUNE DE MONTECH**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente, une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur administratif et financier de la S.A. HLM des Chalets. Elle concerne le financement de l'opération de construction de 39 logements (29 PLUS et 10 PLAI) situés Résidence les Sentinelles, Lieu dit Tuquet, route du Tour de Ronde à Montech.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 4 492 695 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLAI foncier	184 431,00 €
* Prêt PLAI construction	552 503,00 €
* Prêt PLUS foncier	823 919,00 €
* Prêt PLUS construction	2 316 704,00 €
* Subvention Etat PLAI	85 000,00 €
* Fonds propres	530 138,00 €
<b>Total</b>	<b>4 492 695,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 3 877 557 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 63282.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 2 714 289,90 €, soit 70 % d'un montant global de 3 877 557 €, la commune de Montech se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 13 juin 2017.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 5 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. HLM des Chalets, pour l'opération de construction de 39 logements (29 PLU et 10 PLAI) situés résidence les Sentinelles, lieu dit Tuquet, route de Ronde à Montech, la garantie du Département à hauteur de 70 % soit 2 714 289,90 € selon les conditions de prêt susvisées ;
- Précise que la commune de Montech se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération du 13 juin 2017 ;
- Précise également, qu'en application de la délibération du Conseil départemental en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 5 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC